

Sociologies

Premiers textes

La prévention par le droit

Territoires et division du travail juridique en France

AUDE LEJEUNE

Résumés

Dans l'objectif de garantir l'accès au droit et à la justice pour les publics dits « en difficulté », le ministère de la Justice français a créé un nouveau type de métier juridique de proximité : les agents de l'accès au droit. Cet article analyse les stratégies de division locale du travail d'information juridique entre les avocats et ces juristes de proximité ainsi que les redéfinitions des rapports entre le ministère de la Justice et les collectivités territoriales.

Prevention by law. Territories and division of juridical work in France

In a way to promote access to justice and legal services for disadvantaged people, French Justice Department created a new kind of occupation: proximity lawyers. This article analyses how traditional lawyers and proximity lawyers negotiate the division of work, as well as how it reshapes relationships between national Justice Department and the states (*collectivités territoriales*).

La prevención por el derecho. Territorios y división del trabajo jurídico en Francia

Con el objetivo de garantizar el acceso a la justicia y al derecho para los públicos desfavorecidos, el ministerio de la justicia en Francia creó un nuevo tipo de ocupación: los juristas de proximidad. Este artículo analiza las estrategias de división del trabajo de información jurídica entre los abogados y los juristas de proximidad, y también las redefiniciones de las relaciones entre el ministerio nacional de la Justicia y las colectividades autónomas (*collectivités territoriales*).

Texte intégral

- La sociologie des professions structuralo-fonctionnaliste a très longtemps mis l'accent sur les processus historiques de construction et d'autonomisation des professions, montrant ainsi les différentes étapes de ce qu'elle a appelé la professionnalisation, qu'elle envisageait comme un mouvement linéaire et évolutif. Andrew Abbott fut l'un des premiers à proposer une lecture alternative en mettant l'accent sur l'instabilité des frontières professionnelles et sur les luttes perpétuelles de territoires inter- et intra-professionnelles. Prenant appui sur le concept de « fermeture sociale » de Max Weber, défini comme « un processus à travers lequel des collectivités sociales données cherchent à réguler les conditions du marché en leur faveur face à la compétition réelle ou potentielle d'extérieurs, en restreignant l'accès à certaines opportunités spécifiques à un groupe limité d'éligibles » (Weber, 2003), il a travaillé sur la manière dont les professionnels tentent de conserver leur monopole sur un territoire de compétences (*jurisdiction*) (Abbott, 1988). Ainsi, bien que la profession d'avocat ait souvent été considérée comme l'idéaltype d'une